

Conseils à toutes et tous pour alléger vos primes d'assurance-maladie



Les assurances-maladie et leurs modèles sont parfois complexes. Nous vous aidons à comprendre vos droits et à alléger vos charges lors d'entretiens individuels bienveillants.

Que va-t-on aborder ?

1

Changer de franchise

Fixer une franchise haute n'est pas toujours une bonne idée

2

Changer d'assureur

Pour la base, l'assurance ne peut pas vous refuser sauf en cas de retard de paiement

3

Changer de modèle

Certains modèles impliquent des contacts téléphoniques ou par internet avant de consulter un médecin



Sans rendez-vous

Du 15 octobre au 27 novembre 2026
Les jeudis 9h00-11h30 et 14h00-16h00
Les vendredis matin 9h00 - 11h30



Porte d'Orientation Sociale

Av. du 14 avril 7, 1020 Renens
021 316 84 00 / arasol@aras.vd.ch